

La guerre des gaz

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **46 (1920)**

Heft 2

PDF erstellt am: **06.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-35747>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

sortir la différence entre le coup de bélier ainsi calculé et le coup de bélier réel.

Le coup de bélier positif consécutif à une ouverture est important à déterminer dans les installations où les turbines sont munies de déchargeurs, de déflecteurs ou de tous autres dispositifs qui permettent une diminution considérable du coup de bélier de fermeture, car ces dispositions ne suppriment généralement pas l'effet du coup de bélier positif d'ouverture qui peut atteindre une valeur importante.

Prenons comme exemple numérique les données de la figure 5 :

Ouverture en 9' secondes, soit en 1,09 sec. de zéro à $v'_1 = 1^m,08$. La formule 26 donnera pour le coup de bélier négatif d'ouverture :

$$B_1 = - \frac{2 \times 666 \times 6,50}{9,8 \times 6,54} \frac{1}{1 + \frac{666 \times 6,50}{9,8 \times 6,54 \times 510}} = - 119^m$$

Ouverture en 25' secondes soit en 2,18 sec. de zéro à $v'_2 = 2^m,16$ avec

$$r'v'_2 = \frac{2 \times 666 \times 6,50}{9,8 \times 6,54 \times 510} = 0,264 \text{ et } \mu = 0,418$$

la formule 32 donne avec $j = 0,5$ pris sur le graphique de la figure 6 :

$$B_2 = \frac{4 \times 666 \times 6,50}{9,8 \times 6,54} \times 0,5 = - 135^m$$

Le coup de bélier maximum positif sera avec $p = 0,425$ donné par le graphique de la figure 7 (formule 38) :

$$B = + 270 \times 0,425 = + 114^m,50$$

il se produira au temps 39' après une ouverture arrêtée au temps 9' sec.

Dans la conduite à caractéristique unique le coup de bélier négatif pour l'ouverture en 9' sec. serait de :

$$B_1 = \frac{a'v'_2}{g} \frac{-(1+z)}{2 + \frac{a'v'_2}{2g\gamma_0}(1+z)} = - 160^m$$

et le coup de bélier positif consécutif :

$$B_2 = 160 \times \frac{2 - \frac{a'v'_2}{2g\gamma_0}(1+z)}{2 + \frac{a'v'_2}{2g\gamma_0}(1+z)} = + 110^m$$

Le coup de bélier négatif réel est sensiblement diminué, mais le coup de bélier positif consécutif à l'ouverture est un peu plus fort que celui calculé avec la conduite moyenne. (A suivre).

La guerre des gaz.

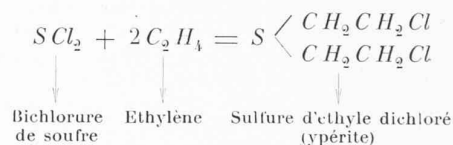
La composition, les propriétés, les procédés de préparation et de manutention, l'emploi tactique de ces gaz qui, d'ailleurs, furent souvent tout autre chose que des gaz au sens que la physique donne à ce mot, sont décrits dans une admirable étude de M. le colonel E. Vinet, chef du Bureau

des services chimiques de la direction de l'artillerie française, publiée, avec de nombreuses illustrations, par la revue *Chimie et industrie* (décembre 1919).

La nomenclature des produits proposés, essayés ou utilisés couramment aux armées en manière de gaz asphyxiants, suffocants, vésicants, lacrymogènes, sternutatoires, fumigènes, nauséux et toxiques est quasi inépuisable et ne présenterait quelque intérêt que pour les lecteurs familiarisés avec les rébus de la terminologie chimique moderne. M. le colonel Vinet s'est gardé d'ébaucher une telle nomenclature et il se borne à passer en revue les corps les plus usités : de ceux-ci nous ne retiendrons que les deux plus cruellement efficaces, la *vincennite* et la très fameuse *ypérite*.

La « vincennite » est un mélange d'acide prussique, corps d'une toxicité foudroyante, de chloroforme, de chlorures d'étain et d'arsenic, ces chlorures jouant le rôle de fumigènes propres à déceler les points d'impact des obus.

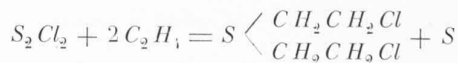
C'est devant Ypres, d'où le nom d'« ypérite », en juillet 1917, que les Allemands firent usage, pour la première fois, d'un « gaz » dont les propriétés vésicantes et toxiques, produisant d'atroces douleurs, causèrent d'épouvantables ravages dans les troupes de l'Entente. Six jours après cette première émission, les chimistes français, au dire de M. Vinet, avaient identifié ce nouveau gaz et indiqué les moyens de s'en protéger, mais ce fut seulement au mois de mars 1918 que la *Société chimique des Usines du Rhône* parvint, à la suite de recherches admirablement conduites, à mettre au point un procédé de préparation industrielle de l'« ypérite », c'est-à-dire du corps connu en chimie sous le nom de « sulfure d'éthyle dichloré ». Le procédé des Usines du Rhône consiste, conformément à l'équation suivante :



à faire passer un courant d'éthylène dans du chlorure de soufre. L'éthylène est un gaz qu'on peut préparer par décomposition pyrogénée de l'alcool ordinaire d'après le schéma :

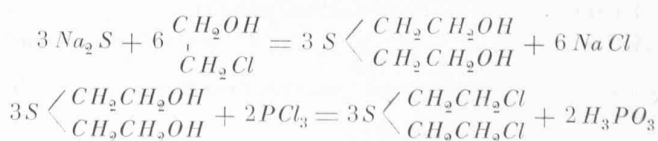


Au lieu d'utiliser le bichlorure de soufre $S Cl_2$, certains producteurs français et américains employèrent le protochlorure de soufre $S_2 Cl_2$ et la réaction s'effectuait alors suivant l'équation :



c'est-à-dire avec mise en liberté de soufre dont la présence ne laissait pas d'être gênante.

Quant aux Allemands, ils préparaient l'« ypérite » au moyen d'un procédé difficile, d'un mauvais rendement et ce fut la raison, d'abord inexplicable, pourquoi leurs émissions de ce gaz n'eurent pas la violence à laquelle on s'attendait. Voici la description de ce procédé, dans sa notation chimique que nous croyons pouvoir nous dispenser de traduire en langage ordinaire :



De mars à novembre 1918 le total de la production française d'« ypérite » atteignit près de 2 millions de kilos.

M. le colonel Vinet décrit les dispositifs ingénieux réalisés pour protéger hommes, bêtes et choses contre le fléau que fut ce gaz ou, plus exactement, ce liquide — car l'« ypérite » bout à plus de 200° — doué d'un ensemble vraiment infernal de propriétés nocives.

BIBLIOGRAPHIE

Chalandes en béton armé, Système H. Lossier. — Extrait du *Génie civil*, du 4 octobre 1919. Ch. Dantin. Broché, 13 pages et 10 figures.

La guerre ayant raréfié les tôles au point de les rendre introuvables, on a construit en béton armé les chalands de rivière, et même des vaisseaux de haute mer. Quelques doutes ont été émis sur la capacité de résistance du béton flottant, mais l'expérience a montré qu'une bonne construction pouvait être étanche de prime abord et ne courait dès lors aucun risque d'attaque interne; qu'en sera-t-il de la corrosion en mer, qui fait suite aux traces d'usure mécanique, la suite seule le dira, elle sera en tous cas moins irrémédiable que les avaries de certaines maçonneries immergées et inaccessibles. Il intéresse, en attendant, de savoir que les houilles transportées n'ont pas sur les parois de béton l'action rapide dont souffrent les tôles non protégées.

Le programme français de 1917 a conduit à la construction de 103 chalands de rivière, dont un tiers environ ont été demandés aux chantiers Lossier. Il s'agissait de bateaux de 45 et 75 m. de long sur 7,90 m. de large et 3 m. de tirant d'eau en lourd, transportant chacun au moins la charge d'un grand train de marchandises. La conduite en est délicate, et notre auteur nous cite trois accidents intéressants, survenus par fausses manœuvres ou ruptures d'amarres. Ainsi, le Gabès, de 45 m., a heurté le Pont aux Anglais, à Rouen, et lui a démolé plusieurs arches en fonte sans souffrir sensiblement de l'abordage. L'Amiens dérivant à la vitesse de 15 km. heurta successivement deux piles du Pont au Change, de Paris, et ne subit que quelques faibles fissures sans conséquences. Enfin, l'Arras, transportant 600 tonnes de charbon, s'échoua en mer baissante sur une épave ignorée, il eut son compartiment médian percé, mais ne coula pas à cause de ses robustes parois étanches; remorqué à la marée haute, il fut réparé en cale sèche, puis reprit son service. Le chaland en béton armé résiste donc aussi bien que celui en tôle, et ses parois étanches suffisent à le sauver par temps calme.

La coque est ici relativement épaisse, 70 mm. pour des portées de 1,50 m. en dalle croisée, reposant en pourtour sur vringues montantes et carlingues en ceinture, toutes continuées couvertes par des armatures. Celles-ci travaillent, au calcul, à raison de 1,0 tonne par cm² pour le fond, plus exposé aux infiltrations, et à 1,2 t. pour le pont. Le poids mort semble fort en comparaison d'autres types connus: c'est un résultat du compromis entre capacité de chargement et garantie de durée. De jolies illustrations agrémentent le texte de cette intéressante relation.

A. P.

CARNET DES CONCOURS

Concours pour l'Hôtel de la Société suisse de Banque, à Lausanne.

Dans le concours ouvert pour les plans de l'Hôtel de la Société suisse de Banque, à élever sur l'emplacement de l'Hôtel Gibbon, le jury a décerné les prix suivants:

1^{er} prix, 6000 fr., aux auteurs du projet « Avec un entre-sol », MM. Schnell et Thévenaz, à Lausanne.

2^{me} prix *ex æquo*, de 4000 fr. chacun, aux auteurs des projets « S.B.C. », MM. Schorp et Huguenin, à Montreux, et « Voir grand », M. René Bonnard, à Lausanne.

3^{me} prix, 3000 fr., aux auteurs du projet « Dominante », MM. Brugger et Trivelli, à Lausanne.

4^{me} prix *ex æquo*, 2000 fr. chacun, aux auteurs des projets « Sur la place », M. Georges Mercier, à Lausanne, et « L'Or », M. Olivet, avec M. Torcapel comme collaborateur, à Genève.

Les projets sont publiquement exposés à la Grenette, du mardi 20 janvier au dimanche 1^{er} février, de 9 h. à 12 h. et de 1 h. et demie à 5 h.

Concours du Temple National de La Chaux-de-Fonds.

Conclusions des délibérations du Jury.

Considérant qu'aucun des quatre projets restant en ligne ne présente des mérites tels qu'il puisse être placé au-dessus des autres, le Jury décide d'accorder aux quatre projets des primes et recommande à la fondation du Temple National de La Chaux-de-Fonds de procéder à un second concours restreint entre les quatre concurrents primés.

L'ouverture des plis cachetés donne les résultats suivants:

N° 2: « Calvin », MM. Prince et Béguin, architectes, La Chaux-de-Fonds.

N° 3: « Grand axe »: MM. René Chapallaz et Jean Emery, architectes, à La Chaux-de-Fonds.

N° 10: « Farel », M. Senger, architecte, à Sursach (Argovie).

N° 12: « Pro Deo », M. Karl In der Mühle, architecte, à Berne.

La Chaux-de-Fonds, 20 janvier 1920.

Calendrier des Concours.

| LIEU | OBJET | TERME | PRIMES | PARTICIPATION |
|----------------------|--------------------------------------|---------------------------|--|---|
| Comité centr. S.I.A. | Fondation Geiser | 31 mai 1920 | Fr. 1000 | Membres de la Société suisse des I. et A. |
| Berne | Gymnase | — | — | Architectes de la ville de Berne. |
| Saint-Gall | Bâtiments administratifs | 1 ^{er} mars 1920 | 20 000 et 5000 pour achats | Architectes saint-gallois. |
| Genève | Bâtiments universitaires | — | — | Architectes genevois établis dans le canton ou hors du canton. |
| Genève (Saconnex) | Bâtiments communaux | — | — | Architectes genevois établis dans le canton. |
| Zürich | Banque Populaire Suisse | 31 mars 1920 | 35 000 Achat: 2000 par projet | Architectes suisses établis dans le canton de Zurich avant le 1 ^{er} janvier 1919. |
| Berne | Plan d'alignement et de construction | 31 mars 1920 | 15 000 et 1500 par projet acheté | Architectes bernois ou établis à Berne avant le 1 ^{er} janv. 1919. |
| Payerne | Banque Populaire | 20 février 1920 | 6000 | Architectes vaudois ou suisses établis dans le canton dep. 5 ans |